

# Compte rendu du conseil municipal du vendredi 08 Juillet 2016

## Sur convocation du 04 Juillet 2016

Présents : Mmes BEAUBEAU ; RICHAUD ; ALBERT ; GUIBERTEAU

Ms GALLAIS ; TEXIER ; GANTHY ; COVELA RODRIGUEZ ; CHEVALIER ; GUILLOT ; ARROYO BISHOP

Excusé : M DECQ

Secrétaire de séance : Mme GUIBERTEAU

### **M. Le maire propose de modifier l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :**

l'ordre du jour N° 10 devient : Plan du village (délibération d'attribution de nom de voirie) –Tourisme

14) première réunion de chantier du « Pont Dormant »

15) visite de monsieur l'ancien sénateur DOUBLET à l'occasion du concours « villages fleuris »

16) Questions diverses

**Vote : tous pour**

### **L'ordre du jour est donc le suivant :**

1) Adoption du PV du CM du 26 Mai 2016

2) Bilan Radar Pédagogique

3) Contrats Gaz des bâtiments municipaux- changement des Cuves

4) Bal Populaire du 7Août organisé par le Conseil départemental et la Municipalité

5) Voirie : Nouveau Parking Bord de Charente/Travaux du pont du Bramerit Route de Saint Savinien/Numérotage d'un particulier à la Bécaudière/limitation tonnage route de Saint Vaize

6) Délibération convention SDEER

7) Feu d'artifice du 15 Juillet : note de la préfecture-Affiche

8) Rétrocession Voirie Lotissement « Résidence Tour Saint Louis »

9) Affaires en cours au Tribunal Administratif / Dépôt de plainte du Maire (Suite)

10) Plan du village (délibération d'attribution de nom de voirie) –Tourisme

11) Mission du Secrétariat (réussite au concours 1<sup>ère</sup> classe de notre secrétaire)

12) Bail Emphytéotique du site du Club Nautique

13) Bilan 2015 de l'absentéisme des Agents (document CNP Assurances)

14) première réunion de chantier du « Pont Dormant »

15) visite de monsieur l'ancien sénateur DOUBLET à l'occasion du concours « villages fleuris »

16) Questions diverses

---

### **1) Adoption du PV du CM du 26 Mai 2016**

**Vote : 10 pour – 1 abstention (absence au dernier conseil)**

### **2) Bilan Radar Pédagogique**

Présentation de l'enregistrement des données récupérées du radar pédagogique sur une période de 04 mois (10-03-2016 à 08-07-2016).

Toutes les données sont enregistrées dans le Radar (vitesses/dates/heures de passage).

Synthèse :

Sur **167 457** véhicules entrant (sens Saint Savinien-Taillebourg) :

- 45% des véhicules sont à 50Km/h ou moins

- 52 % des véhicules sont entre 51Km/h et 70 Km/h

- 3 % des véhicules sont au-dessus de 71 Km/h

- des vitesses de 100 à 110 Km/h ont été enregistrées.

Ces données sont transmises à la Gendarmerie

### **3) Contrats Gaz des bâtiments municipaux- changement des Cuves**

Monsieur le Maire informe :

Le pompage du gaz Finagaz restant dans les cuves est programmé pour le 12 Juillet à partir de 9H.

L'extraction des anciennes citernes et la pose des nouvelles (Vitogaz) sont prévues pour le 18 Juillet à 9H (prévoir une remorque de terre végétale).

Le remplissage des nouvelles citernes est prévu pour le 19 Juillet.

Cela va donc impliquer une semaine « sans gaz » au niveau des installations du parc. Cette opération ne pouvait s'effectuer qu'entre la fin de l'école et le début des travaux du Pont Dormant.

### **4) Bal Populaire du 7Août organisé par le Conseil départemental et la Municipalité**

Ce Bal Populaire gratuit du 7 août est organisé par le Conseil départemental avec le concours de la municipalité.

Nous sommes toujours à la recherche d'un petit groupe local pour démarrer l'animation à 19h. Deux réunions d'organisation ont déjà eu lieu. Monsieur le maire présente les affiches qui seront à distribuer chez les commerçants pour faire la publicité de l'évènement. Il demande que les élus prennent chacun en charge un secteur pour la pose des affiches et la distribution des flyers dans les commerces. Il demande à ce qu'il n'y est pas « d'affichage sauvage » ni de distribution « à la volée ».

L'information a été diffusée sur le site internet de la commune ainsi que sur la page Facebook. La buvette sera tenue par des associations de la commune. Concernant la restauration, Les Baladins, la Boulangerie de Taillebourg et Coco (traiteur) assureront les repas. Le parking sera prévu sur le terrain de foot.

## **5) Voirie : Nouveau Parking Bord de Charente/Travaux du pont du Bramerit Route de Saint Savinien/Numérotage d'un particulier à la Bécaudière/limitation tonnage route de Saint Vaize**

- Nouveau Parking Bord de Charente :

L'aménagement est quasi terminé et nous pensons que c'est un aménagement non négligeable pour le village, les utilisateurs des quais, le port flottant, les pêcheurs et les promeneurs du bord de Charente. Un poteau a déjà été cassé et sera remplacé par un poteau en fer. Un sens de circulation va être mis en place. Il y a évidemment toujours des remarques de ceux qui voudraient toujours approcher leur véhicule au plus près du bord de rivière ou ceux qui voudraient « camper » gratuitement (pas de taxe de séjour, pas d'impôts locaux, pas de taxe d'ordures ménagères,.....) sur un site entretenu et mis en valeur par la municipalité, donc par les personnes imposables. Concernant les ordures ménagères, nous considérerons que le point de collecte est celui que nous avons défini sur le parking. Les petites poubelles seront remplacées par des containers. Il est demandé aux associations et utilisateurs des bords de Charente d'y mettre les déchets.

- Travaux du pont du Bramerit Route de Saint Savinien :

Des travaux vont être effectués au niveau du pont du Bramerit route de St Savinien sur une période de 6 mois, de juillet à décembre 2017. Des déviations seront mises en place car la circulation sera complètement interrompue.

- Numérotage d'un particulier à la Bécaudière :

Proposition du 2B rue de la Bécaudière (le 2 est déjà attribué)

- Limitation tonnage route de Saint Vaize :

Une limitation de tonnage avait été mise en place sur la route de St-Vaize pour une entreprise de transports. Cette entreprise n'existant plus, des agriculteurs ont demandé si cette limitation pouvait être levée car eux ne sont limités qu'à 50 tonnes. Monsieur Chevalier est chargé de prendre contact avec le Maire de St-Vaize.

## **6) Délibération convention SDEER**

Délibération concernant l'installation de l'éclairage du « pont Boyard » et de la répartition du coût de réalisation (durée 5 ans)

**Vote : tous pour**

## **7) Feu d'artifice du 15 Juillet : note de la préfecture-Affiche**

La préfecture a envoyé l'arrêté autorisant le feu d'artifice et informant de l'interdiction de navigation sur la Charente de 20h30 à 23h30. Monsieur le maire présente l'affiche (réalisée par la commune) à placer sur nos supports et à distribuer chez les commerçants.

Une lecture de la circulaire du sous-préfet sur l'organisation de feux pyrotechniques a été faite par Monsieur le Maire ainsi que la circulaire sur le renforcement des mesures de vigilance et de sécurité des rassemblements estivaux.

Le feu sera tiré par Monsieur AUGIER (artificier professionnel). En cas d'intempéries il serait tiré le 14 août.

## **8) Rétrocession Voirie Lotissement « Résidence Tour Saint Louis »**

La municipalité remercie les 33 signataires du document émis par la municipalité et nécessaire à la rétrocession de la dite voirie et de ses « équipements à usage commun ». Les autres recevront une lettre de rappel dans les jours qui viennent, car il est obligatoire d'avoir la totalité des signatures pour établir le document.

A cette occasion, monsieur BOUILLON, concerné par la rétrocession et les équipements de cette résidence, a distribué dans les boîtes aux lettres des administrés (13-06- 2016) un document qui fait référence à une décision qui aurait été prise lors du conseil municipal du 07 Janvier 2005 et qui concernerait la prise en compte des dépenses d'éclairage « public » du dit lotissement par la municipalité.

Monsieur le Maire a reçu monsieur Bouillon qui lui a remis son courrier en main propre, dont une photocopie du compte-rendu du 07 Janvier 2005 (document joint).

A la lecture de celui-ci, monsieur le Maire a émis un doute qu'une telle décision ait pu être prise en compte par le contrôle de légalité de la Sous-préfecture compte-tenu que :

- l'énoncé de la prétendue délibération ne correspond pas à l'ordre du jour annoncé (rétrocession voirie pour une décision de dépense d'électricité) ;

- le paiement de factures de dépenses d'électricité d'un secteur privé par les deniers publics ne peut être considéré comme un acte légal ;

- d'une manière générale, un texte de compte-rendu de réunion de conseil municipal publié dans un bulletin municipal ne peut en aucun cas être opposable en terme juridique, seul un arrêté ou une délibération entérinée par le contrôle de légalité peuvent être pris en considération.

Suite à cet entretien, monsieur le Maire et les agents du secrétariat ont recherché dans les archives de la municipalité et ils ont interrogé la Sous-préfecture par un courrier du 17 juin 2016 sur l'existence et la validité d'une telle délibération.

A la suite de cette recherche:

- il apparaît que le compte-rendu « officiel » porté sur le livre des archives municipales comporte, dans la marge et à sa hauteur, un « point d'interrogation » alors que les autres sont notés d'une croix (document joint).

Cette annotation fait sans doute référence au questionnement de la secrétaire en charge de la rédaction de la dite délibération au moment de l'élaboration du texte ;

<p>9 2</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>➤ <b><u>Délibération à propos de la voirie du lotissement de la Touche :</u></b></p> <p>Monsieur le Maire rappelle que le lotisseur et l'assemblée des co-lotis a demandé que la commune prenne la voirie du lotissement comme voirie communale comme ce fut prévu à l'origine du lotissement. Seule une maison reste à construire. Monsieur le Maire propose à la commission communale de voirie de se déplacer pour estimer l'état de cette voirie et la réalisation des travaux demandés plusieurs fois au lotisseur, afin d'envisager sa reprise dans de bonnes conditions. Cette commission se réunira le samedi 15 janvier à 14 Heures.</p> <p>Monsieur le Maire propose de prendre en charge, en premier lieu, l'éclairage du lotissement comme éclairage public à partir de la dernière facture payée (en juillet 2004)<sup>(2005)?</sup></p> <p><b>Vote : 10 pour et 2 abstentions.</b></p> <p>➤ <b><u>Délibération à propos de la dissolution de la caisse des Ecoles :</u></b></p> <p>Cette caisse n'étant plus en fonctionnement depuis plus de 3 ans, elle doit être dissoute, de plus elle fait double emploi avec la coopérative scolaire. Le montant actuel de cette caisse est de 0.61 €.</p> <p><b>Vote : Tous pour.</b></p> <p>➤ <b><u>Délibérations concernant l'ouverture d'une ligne de crédit :</u></b></p> <p>Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la reconduction en 2005 d'une ligne de crédit ouverte en 2004 car elle pourra servir à l'aménagement du lotissement communal prévu aux Maçons sur le terrain de Mme FAJAC.</p> <p><b>Vote : Tous pour.</b></p> <p>➤ <b><u>Délibérations concernant des virements de crédit:</u></b></p>
---	---

- il apparait qu'il n'y a aucune trace de rédaction, de notification et de transmission d'une telle délibération dans les archives municipales ;

**- les services de la Sous-préfecture, en réponse à notre courrier du 17 Juin 2016, nous confirme le 06 Juillet 2016, qu'il n'y a pas de trace de cette délibération.**

Monsieur BOUILLON fait donc référence a une délibération qui n'a jamais existée.

Il met une nouvelle fois en évidence une gestion passée, particulière :

- des responsables qui s'appuyaient sur des textes qui n'avaient aucune légalité ;
- des responsables qui prenaient des décisions non conformes aux textes en vigueur ;
- des responsables qui ne suivaient pas leurs propres décisions et qui ne savaient pas si leurs propres délibérations avaient été réellement adoptées et certifiées par le contrôle de légalité.

Dans son courrier, et entre autre, monsieur BOUILLON fait des remarques concernant les travaux d'élagage exécutés, par les services techniques, aux abords de la Tour Saint Louis »:

Monsieur CHEVALIER répond que : « pensant que la rétrocession était en cours, il a demandé une intervention sur l'ensemble du lotissement (ramassage de feuilles, taille d'arbres, nettoyage des caniveaux, des accotements, et de l'envahissement des arbres et des broussailles au-dessus d'un regard de grande dimension découvert sans plaque de fermeture.

Compte-tenu des remarques de monsieur BOUILLON. En attendant l'éventuelle rétrocession, Monsieur le Maire demande à monsieur CHEVALIER de ne plus faire intervenir les agents techniques sur le lotissement.

Dans son courrier, monsieur BOUILLON demande aussi de ne plus « incriminer » l'ancienne Municipalité.

Monsieur le Maire rappelle :

- que la Municipalité actuelle est en procès avec l'agent administratif démissionnaire puisque celui-ci demande 30 000 € de dommages et intérêts pour harcèlement moral dans le contexte de l'arrivée de la nouvelle municipalité ;
- que le Maire sortant a apporté soutien et témoignage à l'agent administratif démissionnaire ;
- que monsieur TEXIER, par délégation du conseil municipal, est mandaté pour défendre la commune et qu'il mettra donc tout en œuvre pour démontrer les dysfonctionnements de l'équipe sortante et le bien fondé des décisions prises par la municipalité actuelle.

### **9) Affaires en cours au Tribunal Administratif / Dépôt de plainte du Maire (Suite)**

Dans l'affaire de l'agent administratif démissionnaire, notre avocat vient de rédiger son mémoire à l'attention du Tribunal Administratif. Monsieur le Maire lit au conseil le mémoire « en défense » de l'avocat de la municipalité.

Dans l'affaire du dépôt de plainte de Monsieur le Maire pour *outrage à « une personne depositaire de l'autorité publique »* à l'encontre d'un administré, cette personne est convoquée par le Procureur de la République le 11 Juillet 2016 au Tribunal de Saintes.

Concernant ce genre d'affaires, monsieur le Maire fait savoir qu'il sollicitera, si les jugements sont favorables, le maximum de dommages et intérêts pour le compte de la commune considérant le temps passé sur ces dossiers et les dépenses engagées (avocat, transport, frais de dossiers, etc.)

### **10) Plan du village (délibération d'attribution de nom de voirie) –Tourisme**

Pour une meilleure connaissance de notre commune et de ses petits villages et considérant que de nombreux plans de Taillebourg comportent des erreurs ou des imprécisions, nous sommes en train de finaliser un nouveau plan. Ce plan est destiné au Tourisme mais aussi aux services publics, entreprises et administrés et nous essaierons d'être le plus précis possible.

Pour ce faire et après être passé dans les villages où nous avons entendu les remarques, nous devons apporter des modifications ou aménagements, ainsi :

#### **Au village de Romefort :**

La rue qui entre dans le village venant du Brandet s'appellera « Rue du Pré Neuf » jusqu'à la Rue Rameau, qui descend dans le village.

Ensuite, la continuité de cette rue s'appellera « Rue des Chaumes de Romefort » jusqu'à la route Taillebourg-Le Douhet

#### **Sur la route des Maçons :**

- après la « rue des tritons », la rue intérieure du futur lotissement s'appellera « Chemin des Garneries »

- la route qui va de Liberneuil à Annepont, s'appellera : « route de Liberneuil », à gauche de la route des Maçons et « route de la Ferrée Verte » à droite de la route des Maçons et cela jusqu'à l'intersection avec la « Rue du plantis ». Au-delà, elle conserve le nom de « route de la Vergne ». Cette modification intervient suite à une demande faite par un habitant du village de la Vergne après de nombreux problèmes d'adressage. Monsieur TEXIER étant le seul habitant sur la partie ancienne du début de la route de la Vergne, il est le seul à changer d'adresse.

**Vote : tous pour**

#### **11) Mission du Secrétariat (réussite au concours 1ère classe de notre secrétaire)**

Le conseil municipal est satisfait de la réussite au concours d'agent administratif de 1<sup>ère</sup> classe de la fonction territoriale (au-dessus de 2<sup>ème</sup> classe), en candidate libre, de notre secrétaire Angélique HARVOIRE.

Elle devient ainsi officiellement le « chef de service » du secrétariat de notre municipalité et nous lui souhaitons une longue carrière tout en espérant la conserver dans nos murs.

#### **12) Bail Emphytéotique du site du Club Nautique**

Le notaire confirme nos interrogations quant à notre responsabilité vis-à-vis des locaux et de leur sécurité au niveau du Nautic-Club du côté rive gauche de la Charente, il écrit : « .... étant précisé que l'ensemble des obligations relativement à la sécurité, les aménagements, semble incomber à la Commune de TAILLEBOURG, ..... »

Nous avons demandé une copie de ce bail et de l'état hypothécaire (41 €), non présent dans les archives, pour choisir notre position (résiliation du bail ou nouvelle convention avec le Nautic-Club)

#### **13) Bilan 2015 de l'absentéisme des Agents (document CNP Assurances)**

Bilan 2015 de l'absentéisme des agents de la commune :

D'après le document fourni par CNP assurances et d'une manière générale, le taux d'absentéisme et d'accident du travail sont sur une courbe descendante par rapport à 2013/2014 mais toujours au-dessus de la moyenne nationale.

#### **14) Première réunion de chantier du « Pont Dormant »**

Le mardi 5 juillet a eu lieu la première réunion de chantier concernant le Pont Dormant, avec le maître d'œuvre et les chefs de chantiers. Les travaux commenceront la deuxième quinzaine d'août. Une passerelle sera mise en place pour une durée d'un mois afin que les institutrices, les agents, les élèves et leurs parents puissent avoir accès à l'école, et que les livraisons de la cantine scolaire puissent être acheminées. Il est demandé aux chefs de chantier que cette période d'un mois puisse se chevaucher avec une période de vacances scolaires, Toussaint ou Noël, afin de limiter dans le temps l'utilisation de la passerelle.

#### **15) Visite de monsieur l'ancien sénateur Michel DOUBLET à l'occasion du concours « villages fleuris »**

Le lundi 4 juillet, le jury du concours "village fleuri" est venu visiter Taillebourg. Monsieur DOUBLET (ancien sénateur) était présent.

#### **16) Questions diverses**

M. TEXIER indique qu'en prévision de la destruction de certains de leurs bâtiments ou de la mise en convention de certaines de ses parcelles la SNCF a fait effectuer des photos aériennes (autorisation préfectorale).

M. TEXIER, des élus, des membres du SIVOS, et des enseignantes se sont rendus à Ruffec pour visiter une maison de l'enfance qui date de 5 ans. C'est une réalisation de type « modulaire » qui semble avoir très bien vieilli et dont les agents utilisateurs présents nous ont fait l'éloge en matière de construction et de conception. Seul l'extérieur (placage lattes de bois) semble avoir mal vieilli.

Mme GUIBERTEAU signale que l'interne en médecine générale (M. Julien VILLAIN) qui travaille avec le Dr SEGUIN depuis le 2/05/16 et qui remplace actuellement le Dr BATESTI tous les lundis et bientôt plusieurs jours par semaine, devrait s'installer sur le cabinet médical courant de l'année 2017.

Mme ALBERT annonce la création d'une association afin de concrétiser et mettre en avant le travail déjà effectué sur le patrimoine, en particulier par l'intermédiaire de « cabinets de curiosités ». L'exposition sera visible tout l'été, jusqu'aux journées du patrimoine.

Monsieur GANTHY explique qu'un problème se pose au niveau de la FCTVA (compensation sur les investissements).

M. TEXIER lui indique qu'il a fait un courrier à la Sous-préfecture concernant ce dossier car il conteste la décision de celle-ci en s'appuyant sur les textes en vigueur.

En cas de refus de la Sous-préfecture, Monsieur le Maire se réserve le droit d'un recours auprès du Tribunal administratif.

**Fin de séance 00h25**